L'écologie
Conseil Régional Haute-Normandie
Groupe des Elus Verts

PLENIERE DU 20 JUIN 2005 – INTERVENTION SUR LE SRDE

Intervention de Michel Coletta,
pour le groupe des élus Verts

1- Le Constat:

1-1 Un développement industriel imposé par l'état

Dans l'immédiat après guerre, l'Etat a pris la décision de créer un puissant pôle industriel et logistique en Haute-Normandie et plus spécifiquement en Seine-Maritime, pour soutenir le développement du pays, faisant ainsi passer les intérêts nationaux avant les équilibres régionaux.

Plusieurs décennies ont passé. La Haute-Normandie continue à subir l'influence de ce choix avec l'impact que l'on sait au niveau social et environnemental.

Les Contrats de Plan Etat Région successifs ont confortés ces choix en accordant une place prépondérante, pour ne pas dire exclusive, aux secteurs de l'industrie et de la logistique à l'exception du contrat en exercice dans lequel on peut observer des infléchissements.

Plus édifiant, de nombreux acteurs économique régionaux perçoivent notre région comme une plate-forme logistique dotée d'un fort potentiel de développement propageant le mythe de l'existence d'un « hinterland de 20.000.000 d'habitants ».

Je ne doute pas que cette vision optimiste rassurera les 90.000 demandeurs d'emplois que compte notre région.

Une fois flattés nos égos de haut-normands, il convient de s'interroger sur la pertinence et la portée de ce « marché » qui, s'il existait réellement, garantirait la prospérité de notre région.

De quel marché parlons-nous, de celui de l'approvisionnement en pétrole, du circuit de distribution de l'industrie pharmaceutique, ou de la zone d'intervention de la filière logistique ?

1-2 Les conséquences:

Quelle est la plus-value réelle et durable peut-on attendre de ces activités pour les haut-normands et notre territoire ?

Des activités, faut-il le souligner, qui mettent à contribution les fonds publics sur des montants considérables, exigent toujours plus d'infrastructures routières pour absorber des norias de camions et dévorent d'immenses réserves foncières pour, in fine, assister à l'inéluctable effritement de l'emploi industriel.

Car derrière le trompe-l'œil d'investissements souvent colossaux se cache une sombre réalité pour l'emploi du secteur industriel qui, sous la double influence de la concurrence internationale et de gains de productivité, ne crée plus d'emploi quand il n'en détruit pas.

Le constat est inquiétant, puisque les créations d'emplois dans le secteur tertiaire ne parviennent pas à compenser les destructions dans le secteur de l'industrie, combinées à l'accroissement de la population active, maintenant de facto la Haute-Normandie dans le peloton de queue des régions en matière de chômage avec un taux avoisinant les 11%.

Parallèlement, le choix de favoriser un modèle de développement industriel lourd a gravement affecté l'environnement régional et par effet induit la santé de nos concitoyens haut-normands.

Ainsi, de nombreux milieux naturels sont menacés ou ont été irrémédiablement dégradés ; les villes du Havre et Rouen ont le triste privilège de figurer en bonne place du palmarès des agglomérations les plus polluées de France et les statistiques de l'Observatoire Régional de la Santé nous alertent régulièrement sur la surmortalité régionale.

Triste bilan.

On le voit, il est plus qu'urgent de rompre avec cette logique productiviste et de réorienter l'économie régionale vers un développement soutenable.

2- Le SRDE :

L'opportunité nous en est offerte au travers du Schéma Régional de Développement Economique. On regrettera cependant que le gouvernement, pour des motifs partisans, en ait restreint le champ d'application.

La Région a mené à bien la concertation qui a abouti à un projet régional novateur sur de nombreux points. Il faut souligner la volonté d'inscrire ce schéma dans le cadre plus large du SRADT, schéma régional d'aménagement et de développement du territoire. Cela constitue une véritable rupture avec le passé. L'économie n'est plus seulement pensée pour elle même mais comme un élément du développement territorial au même titre que l'environnement, la santé, le social.

Reste à aller au bout de la démarche en intégrant une approche d'Agenda 21.

Ce n'est pas le cas du document qui nous est soumis aujourd'hui et nous serons vigilant à ce que ça le soit lors de la traduction de ce schéma en dispositifs opérationnels ainsi qu'au cours de l'élaboration du SRADT.

Je vous remercie.